

# Prêt d'Honneur d'Amorçage Régional (PHAR)

## INITIATIVE INNOV LIMOUSIN

### Présentation du dispositif

Un Prêt d'Honneur d'Amorçage Régional destiné à soutenir les entreprises innovantes en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles toutes les personnes physiques ayant un projet de création d'entreprise innovante abouti.

L'entreprise doit être créée en Corrèze, Creuse ou Haute-Vienne.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont considérés comme innovants les projets accompagnés par des structures spécialisées dans l'accompagnement des projets innovants (Avrul ; Limousin Expansion ; Incubateur ; Bpifrance ; Pôles de compétitivité,...), et relevant de la définition de l'innovation technologique (selon l'OCDE/Grille NOOV'LR), ainsi que les projets relevant de l'innovation de services aux particuliers et aux entreprises, de l'innovation sociale, ou de l'innovation territoriale, ainsi que toute autre forme d'innovation ayant une finalité économique.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du PHAR est compris entre 20 000 € et 40 000 € par projet.

#### Pour quelle durée ?

Le PHAR est remboursable sur une durée de 7 ans maximum avec un différé possible de remboursement de 6 à 24 mois maximum inclus.

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Innov Limousin.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1.5 ans.
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur

---

## Organisme

### INITIATIVE INNOV LIMOUSIN

- **Initiative Innov Limousin**  
4 allée Duke Ellington  
87000 LIMOGES  
Téléphone : 05 55 51 96 75  
Web : [www.initiative-innov-limousin.fr](http://www.initiative-innov-limousin.fr)